



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Service territoire et urbanisme**

Montpellier, le 21 AOÛT 2020

Affaire suivie par : Thomas TOURNAY  
Téléphone : 04 34 46 61 27  
Mél : thomas.tournay@herault.gouv.fr

Le préfet de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs les présidents des établissements  
publics de coopération intercommunale compétents en  
matière de schéma de cohérence territoriale ou de plan local  
d'urbanisme,

Mesdames et Messieurs les maires,

**Objet: renouvellement de la commission de conciliation urbanisme**

**PJ : modalités**

Le mandat des maires ou conseillers municipaux élus au sein de la commission de conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales est arrivé à expiration depuis le renouvellement général des conseils municipaux. En conséquence, il convient de procéder à l'élection des nouveaux membres dans l'optique de la tenue d'une réunion d'installation en novembre prochain.

Cette instance est composée à parts égale de six élus communaux et de six personnes qualifiées dans les domaines de l'aménagement, de l'architecture et de l'urbanisme dont un représentant d'une association agréée de protection de l'environnement. Elle peut être saisie en cas de différend intervenant dans le cadre d'une procédure d'élaboration ou d'évolution d'un document d'urbanisme et formule à ce titre des propositions. Elle donne également un avis sur la répartition de la dotation générale de décentralisation pour les documents de planification territoriale.

Les élections se dérouleront dans l'Hérault du 17 octobre au 26 octobre au moyen d'un vote par correspondance. Vous trouverez en annexe au présent courrier le calendrier détaillé et les modalités concrètes de déroulement de ces élections.

Je vous invite à vous mobiliser pleinement dans le renouvellement de cette instance qui contribue au bon fonctionnement du territoire.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général

**Thierry LAURENT**

**Liste de destinataires in fine**

## Liste des destinataires

### - Établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de schéma de cohérence territoriale ou de plan local d'urbanisme

Montpellier Méditerranée Métropole  
50 place Zeus  
CS39556  
34961 Montpellier Cedex 2

CC Sud-Hérault  
1 Allée du Languedoc  
34620 PUISSERGUIER

CA Sète Agglopôle Méditerranée  
4 avenue d'Aigues  
BP600  
34110 FRONTIGNAN

CC du Minervoix au Caroux  
16 place du Foirail  
34220 SAINT-PONS DE THOMIERES

CA du Pays de l'Or  
Zone Aéroportuaire  
300 Avenue Jacqueline Auriol - CS70040  
34137 MAUGUIO CEDEX

CC les Avant-Monts  
ZAE L'Audacieuse  
34480 MAGALAS

CA Hérault Méditerranée  
Z I Le Causse  
22 av Du 3eme Millénaire  
34630 SAINT THIBÉRY

CC du Clermontais  
espace Marcel Vidal  
20 avenue Raymond Lacombe  
34800 CLERMONT L'HERAULT

CA Béziers Méditerranée  
quai ouest  
39 boulevard de Verdun  
CS30567  
34536 BEZIERS CEDEX

CC la Domitienne  
1 Avenue de l'Europe  
34370 MAUREILHAN

CC Lodévois Larzac  
Espace Marie-Christine Bousquet  
7 place Francis Morand  
34700 LODEVE

CC Pays de Lunel  
152 Chemin des Merles  
34400 LUNEL

CC Grand Pic Saint Loup  
Hôtel de la Communauté  
25 allée de l'Espérance  
34270 SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS

CC Vallée de l'Hérault  
BP 15 - 2 parc d'activités de Camalcé  
34150 GIGNAC

CC Grand Orb  
6t rue René Cassin  
34600 BEDARIEUX

CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises  
26 avenue Pasteur  
34190, GANGES

SIVU du Piémont Minervois  
mairie d'Azillanet  
34210 AZILLANET

SIVU pour l'étude et la réalisation d'un POS  
intercommunal  
sur les communes de Boisset, Ferrals-les-  
Montagnes et Rieussec  
mairie de Ferrals-les-Montagnes  
34210 FERRALS-LES-MONTAGNES

**- Les communes de l'Hérault**

